

Premières Informations



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE — Division Conjoncture de l'emploi et marché du travail

Numéro 95 - AOUT 1988

LES MOUVEMENTS DE MAIN-D'ŒUVRE AU PREMIER TRIMESTRE 1988

Chaque mois, les établissements du secteur industriel et commercial occupant au moins 50 salariés adressent à l'administration un relevé détaillé des contrats de travail conclus ou résiliés au cours de la période. A partir de 1976, le Service des Études et de la Statistique a entrepris l'exploitation de ces déclarations pour les établissements de 200 salariés ou plus; en 1981, le seuil en a été abaissé à 50 salariés. Depuis 1983, en collaboration avec l'INSEE, le traitement porte également sur les caractéristiques des salariés entrant ou sortant des établissements : âge, sexe, nature du contrat offert ou raison du départ.

Relèvent de cette déclaration mensuelle des mouvements de main-d'œuvre (DMMO), les établissements de 50 salariés et plus appartenant au secteur privé industriel, commercial ou agricole. Sont en particulier exclus les administrations, les collectivités locales, les principaux établissements publics (EDF-GDF, Charbonnages, SNCF) et les établissements relevant de la Défense nationale. En termes d'activités économiques, le champ couvert est voisin de celui de l'UNEDIC : compte tenu du seuil de taille, il représente un peu moins de la moitié des 12.700.000 salariés correspondants. Étant donné le degré de concentration des secteurs, cette représentativité est plus élevée dans l'industrie (75%) que dans le tertiaire marchand (40%) et le bâtiment (37%). La couverture de cette source est donc partielle et il n'est pas possible d'extrapoler simplement les résultats présentés ici, à l'ensemble des établissements : des études antérieures ont en effet montré que le taux de rotation de la main-d'œuvre est plus élevé dans les établissements de taille moyenne ou petite, et les mesures récentes de politiques de l'emploi n'ont pas dû atténuer ce phénomène.

La présente exploitation est faite sur douze régions, dont l'Île de France; elle est représentative de l'ensemble des mouvements de main-d'œuvre dans les établissements de plus de 50 salariés.



SERVICE DES ÉTUDES ET DE LA STATISTIQUE
1, place de Fontenoy - 75700 PARIS — Téléphone : 40.56.51.62

Les établissements de 50 salariés et plus concernés par la déclaration des mouvements de main-d'œuvre employaient au début du premier trimestre 1988 environ 6 100 000 salariés.

Meilleure progression des embauches...

Tandis que l'ensemble des mouvements continue d'y progresser, ces établissements ont connu une croissance des entrées plus rapide que celle des sorties au cours des deux derniers trimestres (cf. graphique).

Sur un an, le taux d'entrée pour le premier trimestre passe de 5,4% à 6,1% et le taux de sortie de 5,4% à 5,8%. L'augmentation des recrutements est aussi sensible pour les contrats à durée déterminée, dont le taux d'entrée passe de 2,9% à 3,4% que pour les contrats à durée indéterminée dont le taux passe de 1,7% à 2,0%. Le partage des embauches entre ces deux types de contrats reste à peu près stable : 37% pour les contrats à durée indéterminée et 63% pour les contrats à durée déterminée.

...et moindre baisse de l'emploi.

Au cours de ce trimestre, il y a donc eu au total dans ces établissements 373 000 entrées et 353 000 sorties, soit un gain de 20 000 salariés en données brutes. Ces résultats doivent cependant être appréciés en tenant compte d'une part de la saisonnalité, d'autre part de leur caractère partiel.

En données corrigées des variations saisonnières l'évolution des effectifs s'établit à - 0,1 contre - 0,4 au quatrième trimestre 1987 (évolution surtout due à l'accroissement des embauches).

Dans le même temps, l'emploi salarié total (toutes tailles d'établissements confondues) des secteurs marchands non agricoles (SMNA) progressait de 0,3%. Même si l'évolution y reste négative, l'amélioration de la situation de l'emploi s'est donc également fait sentir dans les établissements de 50 salariés et plus, notamment dans le secteur du bâtiment et génie civil agricole.

Les licenciements économiques qui étaient nombreux au premier trimestre 1987 ont continué de diminuer et se situent à un niveau équivalent à ceux du premier trimestre 1986. Le nombre de démissions a augmenté par rapport au premier trimestre 1987 : 1,5% contre 1,3%, poursuivant une tendance notée les trimestres précédents.

Par âge, on observe surtout une progression de la part des salariés de 25 à 49 ans, tant dans les entrées que dans les sorties, alors que la proportion des plus jeunes baisse dans les entrées et que celle des plus âgés diminue dans les sorties.



